



Attention, l'abus de dividendes est dangereux pour la santé de l'économie

Mémo COVID N°21

Mémo COVID N°21

Le gouvernement avait demandé aux grandes entreprises bénéficiant du soutien de l'État au titre du prêt garanti par l'État (PGE) ou du report d'échéances sociales et fiscales de s'engager à ne pas verser de dividendes, ni procéder à des rachats d'actions. Bien que le Ministre avait évoqué un temps le fait que cela s'appliquerait également au chômage partiel, cela ne s'est pas traduit dans les faits !

Maintenant que la « saison des dividendes » se termine, il est temps de faire les comptes et de voir les effets concrets de ces mesures.

Une minorité d'entreprises a annulé ses dividendes

Parmi les entreprises du CAC 40, la question ne se posait pas pour 3 entreprises car une ne verse jamais de dividendes et les 2 autres sont sur un exercice décalé. Sur les 37 restantes, seules 14 ont totalement annulé leur dividende. Toutes avaient bénéficié d'un soutien public, d'une quelconque façon, que ça soit par un plan sectoriel, un PGE, le chômage partiel ou enfin l'aide de la banque centrale européenne pour les banques.

Toutefois, certains ne s'interdisent pas de verser des dividendes à l'automne si la situation s'est améliorée ou bien de verser un dividende exceptionnel au titre de bénéfices qui ne sont pas en lien avec l'activité d'exploitation.

16 groupes seulement ont réduit leur dividendes, dans des proportions variables, de 77% pour Thalès à seulement environ 10% pour l'Oréal, Hermès et Legrand, ces derniers n'ayant pas recouru aux aides. Pour autant certaines entreprises ayant eu recours au dispositif exceptionnel de chômage partiel ont maintenu un dividende.

Axa est même allé à l'encontre des régulateurs français et européens des assurances qui avaient recommandé de suspendre tout versement de dividendes. Le groupe français pourrait même compléter son dividende en fin d'année, l'appétit de ses actionnaires n'étant visiblement pas rassasié. Quand l'arrogance s'ajoute à l'indécence !

Une crise ? Quelle crise ?

Enfin, 7 groupes ont maintenu leurs dividendes ou l'ont même augmenté de 20% à l'image de Vivendi. Pourtant ce dernier a eu recours au chômage partiel dans certaines de ses filiales.

Total a tenu à ne pas bénéficier d'un quelconque soutien de l'État, pas même le chômage partiel, afin de pouvoir mettre en avant son indépendance et son autonomie au moment de verser des dividendes astronomiques. Résultat, le groupe va devoir réduire d'un quart ses investissements, comme si la transition énergétique pouvait attendre... Pire, l'absence de chômage partiel a enfoncé sa filiale Hutchinson dans la crise, qui vient d'annoncer 800 à 1000 suppressions de postes en France, sans compter des milliers de postes d'intérimaires supprimés également.

Mémo du Pôle Eco

La solidarité est un mot qui semble exclu du dictionnaire de certains dirigeants et actionnaires qui composent le CAC 40. Alors que l'État et le patronat cherchent à imposer des sacrifices toujours plus grands aux salariés pour payer les pots cassés de la crise, des actionnaires continuent de sa gaver, parfois jusqu'à mettre en péril la pérennité de leur entreprise.

Si certaines entreprises ont a priori joué le jeu, il faudra être vigilant l'année prochaine à ce qu'il n'y ait pas un effet de rattrapage des dividendes non versés cette année.

L'enjeu est trop important pour être laissé au sens du devoir des actionnaires, que l'on constate inexistant chez certains, une régulation plus stricte du versement dividendes est indispensable ainsi qu'une taxation plus juste de ceux effectivement versés.

Annexe :

Annulation des dividendes	Baisse des dividendes	Maintien ou hausse des dividendes	Pas concerné
Accor, Airbus, Arcelor Mittal, Atos, BNP Paribas, Bouygues, Crédit Agricole, Engie, Essilor Luxottica, Renault, PSA, Safran, Saint-Gobain, Société Générale.	Axa, Capgemini, Carrefour, Hermès, Kering, Michelin, L'Oréal, Legrand, LVMH, Orange, Publicis, STMicroelectronics, Unibail-Rodamco, Veolia, Vinci, Thales	Air Liquide, Danone, Dassault Systèmes, Sanofi, Schneider Electric, Vivendi, Total	Wordline (ne verse pas de dividendes en temps normal) Pernod Ricard, Sodexo (Exercice décalé)

Montreuil, le 19/06/2020